



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 21 mars 2023

L'an 2023, le 21 mars à 20h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en Salle du Centenaire, sous la présidence de Monsieur le Maire Walter MARTIN, suite à la convocation du 17 mars 2023.

Présents : M. Walter MARTIN, Mme Annie SOCHAY, M. François BESSON, Mme Véronique PARRATON (pouvoir de M. BUATIER), Mme Fabienne RAVET, M. Olivier ABRIAL, Mme Annick PERRET, M. Emmanuel PERRIN, Mme Sylvie DEBARD, M. Eric PERRET, M. Jean-Louis BALLUTO, Mme Colette MASNADA, M. Xavier MAISONNEUVE, M. Ludovic VEYRET, Mme Gaëlle CURNILLON, M. Vincent MAURICE, M. Stéphane PERRAUD, Mme Aurélie BOZONNET (pouvoir de Mme CUZENARD), Mme Morgane SARTORETTI, Mme Marina ALBANO

Excusés : M. Hervé BUATIER (pouvoir à Mme PARRATON), Mme Patricia CUZENARD (pouvoir à Mme BOZONNET)

Absent : M. David LAURENT

Secrétaire de séance : Mme Annick PERRET

La réunion démarre avec un peu de retard dans la foulée du Conseil d'école publique qui se tenait juste avant dans la même salle.

Le compte-rendu de février est approuvé à l'unanimité

Finances – Comptes administratifs 2022 et budgets 2023

Mme RAVET expose les comptes de l'année écoulée et le budget primitif 2023 (joint en annexe).

Exercice 2022 :

La facture énergétique se révèle inférieure à la prévision faite au début de la guerre en Ukraine. La Communauté d'agglomération employeuse va nous rembourser 49 k€ de frais de personnel. Quelques prestations d'entretien ont été sous-traitées. Les recettes retrouvent progressivement leur niveau d'avant-covid à l'exception des locations de salles toujours en retrait. La Commune perçoit désormais une subvention pour la Maison France Services Attignat-Polliat qu'elle partage avec son partenaire. L'épargne brute de fonctionnement s'établit à 709 610,55 € et constitue le levier de financement des projets d'investissement.

Parmi les réalisations importantes on relève l'achèvement de la réfection des façades du Château, la création du rond-point de Crangeat, l'acquisition du parc face à la Mairie, l'achat de deux tondeuses par la reprise simultanée d'ancien matériel d'espaces verts. Le solde des investissements s'élève à 1 323 901,62 € grâce notamment à l'emprunt d'un million d'euros.

Budget 2023 :

Si l'inflation tarifaire des hydrocarbures s'annonce importante, le nouvel accord-cadre du SIEA permettra une baisse importante des prix d'électricité combinée au remplacement des chaudières à gaz (mairie, équipements sportifs) par des pompes à chaleur. Les investissements ont été détaillés lors du dernier conseil et lors de la commission des finances du 16 mars.

La compétence voirie jusqu'ici exercée par l'Intercommunalité reviendra aux communes en 2023 accompagnée d'une attribution de compensation fonction du linéaire de route. Toujours au sujet de Grand Bourg, la Commune lui reversera la fiscalité (50% foncier et taxe d'aménagement) liée au parc d'activités dont il gère le développement.

Les taux d'imposition n'évolueront pas : maintien du foncier bâti à 29,73% et du non-bâti à 38,66%. L'Etat instaure une taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) que le Conseil établit à 17,48% au même taux que l'ex-taxe d'habitation.

M. le Maire livre quelques observations. Ce budget traduit les engagements des élus, les choix d'équipements. Le comparatif des statistiques financières avec les communes de même strate montre une situation saine et maîtrisée. En particulier notre capacité de désendettement de 3,4 ans (calcul théorique du nombre d'années nécessaire au remboursement de l'encours de dette par la seule épargne brute) demeure inférieure à la valeur médiane de 8 ans quand le seuil d'alerte est de 12. Attignat pourrait donc réemprunter mais le fera uniquement si les circonstances l'exigent et si une opportunité intéressante se présente. L'objectif sera de maintenir notre volume d'épargne brute malgré l'inflation économique.

Le Conseil adopte les comptes administratifs, les affectations de résultats, les budgets primitifs (principal et énergies), les taux d'imposition. Il approuve également les attributions de compensation communautaires de voirie (103 588,00€) et de fonctionnement (201 841,29 €). Il autorise aussi M. le Maire à fixer le montant de la participation des communes dont un enfant fréquente la section d'inclusion scolaire ULIS.

Associations – Détermination des subventions

M. PERRIN relate les propositions de la commission des associations.

| Associations locales | |
|------------------------------|---------|
| Nom | Montant |
| A.F.R. | 200 |
| A.P.E.L. (11€/élève) | 1 100 |
| Amicale des sapeurs-pompiers | 1 250 |
| Basket club d'Attignat | 3 000 |
| Le Pré aux livres | 2 300 |
| Bresse Cocagne tarot club | 150 |
| Cyclo-club | 300 |
| Cristal 7 du Maquis de l'Ain | 300 |
| Danse Attignat | 400 |
| Gym Volontaire | 300 |
| Judo Club Polliat-Attignat | 200 |
| Pétanque Attignat | 300 |
| Sou des Écoles (11€/élève) | 3 465 |
| Tennis club d'Attignat | 1 500 |
| Union musicale | 4 100 |
| A.S. Attignat | 5 000 |
| Foulées du Château | 500 |

| Organismes de formation (100€/enfant d'Attignat) | |
|---|---------|
| Nom | Montant |
| MFR Bâgé-le-Châtel | 200 |
| MFR Cormaranche | 100 |
| LPPRA Villars-les-Dombes | 200 |
| CECOF Ambérieu | 100 |
| BTP CFA Ain | 600 |
| MFR La Vernée | 600 |

C.C.A.S. : 5 000 €

O.G.E.C. : subvention de fonctionnement de 23 952,80 € pour les 40 élèves d'Attignat ou assimilés scolarisés à l'École Saint-Pierre-Chanel

Les associations locales percevront près de 24 365 €. Le Conseil adopte ces montants à l'unanimité, Mme BOZONNET et M. PERRAUD ne prennent part aux délibérations intéressant l'AS Attignat et les Foulées du Château.

Plan local d'urbanisme – Décision quant à l'évaluation environnementale de la procédure de modification K

Par arrêté du 20 décembre 2022 M. le Maire a initié la procédure de modification K du PLU visant à mieux maîtriser l'urbanisation du secteur des Chanées, à mettre en cohérence le règlement des zones et à en clarifier certaines dispositions. L'enquête publique se déroulera en Mairie du 18 avril au 17 mai 2023. La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) a rendu un avis le 6 mars estimant que la Commune pouvait se dispenser d'évaluation environnementale à condition de l'acter par délibération. Le Conseil suit l'avis de la MRAE et confirme le non-lancement d'une telle étude.

Rapports divers

Mme SOCHAY rapporte les échanges du Conseil d'école et la décision de l'Éducation nationale de reconsidérer le projet de suppression de classe en « fermeture à suivre ».

La prochaine conférence territoriale Bresse abordera le thème des déplacements doux.

Le CCAS a voté son budget. La Commune organisera le prochain repas des aînés.

La mairie dispose de nouvelles fenêtres. Le 2^e jury de concours pour la cantine-garderie se tiendra jeudi.

Rubis va communiquer sur l'offre de transport notamment le covoiturage.

3 409 habitants ont été recensés, chiffre provisoire dans l'attente des notifications officielles de l'INSEE.

Opération nettoyage de printemps ce samedi 25 mars

Porte ouverte de l'école publique le 13 mai

Réunion publique « fibre optique » animée par le SIEA le 17 mai

Prochain Conseil municipal le 25 avril

Séance levée à 23h

La Secrétaire de séance,
Annick PERRET

Le Maire,
Walter MARTIN